



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_152A

Objet : Création d'emplois permanents

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni en salle d'honneur de la mairie de Châteaurenard, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 décembre 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.

Pour la commune de Châteaurenard : M. MARTEL Marcel, Mme Adélaïde JARILLO, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, M. Jean-Marc DI FELICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES (*donne pouvoir à Mme Josiane HAAS-FALANGA*).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Bernard REYNES (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Michel PECOUT*).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à Michel GAVANON*).

Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Jean-Marc DI FELICE*).

Pour la commune de Noves : M. Pierre FERRIER (*donne pouvoir à Edith LANDREAU*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne VALLET*).

Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

ABSENT : /

Secrétaire de séance : M. Marcel MARTEL

Mme la Présidente expose que conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil communautaire de créer des postes en fonction des besoins de la collectivité.



Il est proposé la création des postes suivants :

Poste créé	Grade(s) associé(s)	Quotité de travail	Type d'emploi	Date création
Gestionnaire carrière/paie	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Chargé de mission « plan des mobilités » (PDM)	Grade de rédacteur et grade d'attaché	Temps complet	Emploi non permanent – contrat de projet	1/01/2025
Gestionnaire budgétaire et comptable	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Responsable de la commande publique	Cadre d'emplois des rédacteurs et grade d'attaché	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Chargé d'accueil/vaguemestre	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Responsable du service informatique	Cadre d'emplois des rédacteurs et techniciens et grade d'attaché et ingénieur	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Assistant de direction du secrétariat général	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Chargé de mission « contrat d'objectif territorial » (COT)	Grade d'attaché et d'ingénieur	Temps complet	Emploi non permanent – contrat de projet	1/01/2025
Instructeur urbanisme	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques et cadre d'emplois des rédacteurs et techniciens	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Conseiller numérique	Grade d'adjoint administratif	Temps complet	Emploi non permanent – contrat de projet	1/01/2025
Directeur du pôle ressources et performance	Cadre d'emplois des attachés	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Chargé de mission contractualisation et subventions	Grade de rédacteur et grade d'attaché	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Chargé de mission innovation et marketing territorial	Grade de rédacteur et grade d'attaché	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Technicien travaux pluviaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques et techniciens	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025
Technicien pluvial	Cadre d'emplois des adjoints techniques et techniciens	Temps complet	Emploi permanent	1/01/2025

Ces emplois seront pourvus par un fonctionnaire titulaire de ces grades, ou, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, par un agent contractuel recruté à durée déterminée dans les conditions suivantes :

- Recrutement contractuel pour une durée maximale d'un an, en application de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique. Cette durée du contrat pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article précité, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.



- Recrutement sur le fondement de l'article L332-8 – 2°) du Code général de la fonction publique : pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

En cas de recours à un agent contractuel, en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci devra assumer les fonctions précédemment énoncées. Un niveau d'études correspondant au poste et une expérience dans le domaine seront requis. La rémunération indiciaire s'effectuera dans la limite des grilles indiciaires afférentes.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la création des postes énoncées ci-dessus.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L2313-1 et R2313-2,

VU le Code Général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8, L332-14, L332-24 et L412-6, **VU** le décret 88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 189/2021 du 17/12/2021 adoptant les lignes directrices de gestion de Terre de Provence agglomération,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des emplois pour permettre la création d'emplois,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création d'un poste de gestionnaire carrière/paie, sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs, à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un poste de chargé de mission « plan des mobilités », sur le grade de rédacteur et d'attaché, à temps complet en contrat de projet,
- **APPROUVE** la création d'un poste de gestionnaire budgétaire et comptable, sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs, à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un poste de responsable de la commande publique, sur le cadre d'emplois des rédacteurs et grade d'attaché, à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un poste chargé d'accueil/vaguemestre, sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques, à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un poste de responsable du service informatique, sur les cadres d'emplois des rédacteurs et techniciens et grade d'attaché et ingénieur, à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un poste d'assistant de direction du secrétariat général, sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs, à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un poste de chargé de mission « contrat d'objectif territorial » (COT), sur le grade d'attaché et d'ingénieur, à temps complet en contrat de projet,
- **APPROUVE** la création d'un poste d'instructeur urbanisme, sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs et adjoints techniques et des rédacteurs et techniciens, à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un poste de conseiller numérique, sur le grade d'adjoint administratif, à temps complet en contrat de projet,
- **APPROUVE** la création d'un poste de directeur du pôle ressources et performance, sur le cadre d'emplois des attachés, à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un poste de chargé de mission contractualisation et subventions, sur le grade de rédacteur et grade d'attaché, à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un poste de chargé de mission innovation et marketing territorial, sur le grade de rédacteur et d'attaché, à temps complet,
- **APPROUVE** la création d'un poste de technicien travaux pluviaux, sur les cadres d'emplois des adjoints techniques et techniciens, à temps complet,

- **APPROUVE** la création d'un poste de technicien pluvial, sur les cadres d'emplois des adjoints techniques et techniciens, à temps complet.
- **APPROUVE** le tableau des effectifs en découlant.
- **PRECISE** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 articles 64 du budget.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 34
Votes contre : 5
Abstentions : 3

Fait à Eyragues, le 12 décembre 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne **CHABAUD**

